



La distribution électrique pour le spectacle vivant et l'événementiel

A l'issue de cette formation, les participant-e-s seront en mesure de mettre en oeuvre la distribution électrique d'une installation provisoire pour le spectacle vivant et l'événementiel en intérieur ou extérieur à partir du réseau électrique, d'un groupe électrogène ou d'un dispositif photovoltaïque.

OBJECTIFS (Compétences)

Utiliser le réseau électrique, un groupe électrogène ou un dispositif photovoltaïque pour alimenter la distribution électrique d'un spectacle.
Établir la liste de matériel constituant la chaîne technologique complète des moyens à mobiliser et le synoptique correspondant.
Réaliser la distribution électrique permettant d'alimenter l'ensemble des installations en suivant le synoptique.
Procéder aux essais, vérifications et mesures pour s'assurer du bon fonctionnement et de la mise en sécurité du système et des personnes.
Rechercher et résoudre les pannes.

CONTENUS

Rappel des lois fondamentales
Calculs des courants d'emploi à partir de fiches techniques
Dimensionnement des sections de câbles
Vérification des chutes de tensions
Protection des installations contre les surintensités, les courts circuits, les surcharges.
Rappel des dangers de l'électricité
Les contacts directs, les contacts indirects
La coupure automatique de l'alimentation
Les différents régimes du conducteur de Neutre
Les prises de terre, mise en oeuvre et mesures
La protection différentielle, la sélectivité différentielle.
Mise en oeuvre d'une installation de distribution BT
Les courants harmoniques, la thermographie infrarouge comme outil de prévention.
L'organisation de la sécurité sur une installation électrique BT
L'habilitation du personnel
Mise en oeuvre d'une installation BT alimentée à partir d'un Groupe Electrogène
Mise en oeuvre d'une installation BT alimentée à partir d'un dispositif photovoltaïque

Cette formation comprend la préparation à l'habilitation électrique BS/BR + H0 limité à l'accès.

* L'habilitation BR est assujettie à la possession par le stagiaire d'une qualification professionnelle dans le domaine de l'électricité. Un document attestant de cette qualification doit être fourni. En l'absence de justificatif, le niveau d'habilitation délivré sera BS.

Durée | 5 jours (40 H)

Lieu | TSV

Effectif | 3 à 8 participant-e-s

Coût | 1 920 € *

Intervenant.e | Jean MINGUEZA

(la liste des intervenant.e.s peut être sujette à modifications)

Public | Technicien.e.s ou régisseur.se.s appelé.e.s à gérer ou utiliser des installations électriques pour le spectacle vivant

Pré-requis | Maitriser les lois fondamentales de l'électricité

Outils | Espaces de cours et de TP équipés, matériel de distribution électrique, projecteurs, gradateurs, groupe électrogène, système photovoltaïque, instruments de mesure

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE ET ÉVALUATION

Abord théorique et interprétation des textes
Mise en situation sur des systèmes électriques
Exercices dirigés
Test écrit

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Vous remplissez en ligne une fiche d'inscription et nous envoyez par mail l'ensemble des pièces complémentaires demandées.

Evaluation de positionnement par questionnaire ou entretien à distance.

Tout dossier incomplet ne pourra pas être traité.

Un accusé de réception vous est adressé dès que nous sommes en possession de l'ensemble des pièces demandées.

Afin que vous puissiez effectuer des démarches pour obtenir le financement du coût pédagogique de votre formation, un devis vous sera envoyé.

Pour tout projet de formation, vous pouvez faire appel à un Conseil en Évolution Professionnelle (CEP). Ce dispositif d'accompagnement gratuit et personnalisé est ouvert à toute personne souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle.

Il inclut un entretien individuel, un conseil visant à définir son projet professionnel, et un accompagnement dans la mise en œuvre de ce projet.

Il pourra également faire le point avec vous sur vos possibilités de financements.

Adressez-vous à votre OPCO (Afdas, Uniformation etc.), à France Travail, l'APEC, une mission locale, CAP emploi...

ACCESSIBILITÉ



Si vous avez des besoins d'aménagement spécifiques, n'hésitez pas à contacter notre référente handicap. Ensemble, nous identifierons les éventuelles contraintes et trouverons des solutions adaptées dans la mesure du possible.

* Pour des formations intra-entreprise, le devis sera établi sur demande.

Validation

Attestation faisant état des résultats après évaluation permettant de se faire habiliter par son / ses employeur(s)

Type d'action

Action de formation - Développement de compétences des salarié.e.s.
Non certifiant



Qualiopi
processus certifié 
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION